

**Objet : Réponse conjointe des anciens présidents et ordonnateurs de la communauté de communes du Plateau d'Hauteville pour la période de 2014 à ce jour, aux observations sous leur forme définitives faisant l'objet du rapport de la chambre régionale des comptes et délibérées le 15 Janvier 2019 pour les exercices 2011 et suivants.**

**Affaire suivie par Corine Vitale-Bovet  
Chef du service greffe archives, greffière.**

Madame la présidente de la chambre régionale des comptes Auvergne Rhône-Alpes.

Je soussigné Philippe EMIN ancien président de la communauté de communes du Plateau d'Hauteville intégrée à Haut-Bugey-Agglomération au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, vous adresse par la présente mes remarques et réponses aux observations provisoires délibérées le 20 Juillet 2018.

Monsieur Frank STEYAERT, président de la communauté de communes du Plateau d'Hauteville de 2014 à 2015, s'associe complètement et pour ce qui le concerne à cette réponse.

**Concernant les éléments de présentation et de contexte :**

Vous évoquez, dans votre propos introductif l'appartenance historique, et les relations privilégiées de notre communauté de communes avec le secteur de Bugey-sud, administrativement, puis via le Syndicat mixte du pôle territorial dissout en 2017, ou par le tout récent SCOT du Pays du Bugey.

Les élus de la communauté de communes du Plateau d'Hauteville ont fait en 2017, et suite aux recommandations de Monsieur le Préfet de l'Ain, lors de la validation du schéma départemental de l'intercommunalité, le choix délibéré et unanime, de se rapprocher de Haut-Bugey Agglomération.

Ils avaient au préalable, et à plusieurs reprises rencontré également les élus de Bugey-sud pour travailler à un éventuel rapprochement.

Bugey sud, n'excluait pas dans le même temps un rapprochement avec les territoires savoyards qui la jouxtent et par lesquels elle est naturellement aspirée.

Cet élément a été l'un des points déterminant du choix de la destination des élus du plateau d'Hauteville.

Ce choix repose à la fois sur la cohérence géographique d'appartenance à un même massif de type jurassien, celui du Haut-Bugey, mais aussi sur une synergie de filières, bois, pierre, hôpital et tourisme de moyenne montagne accroché à la marque « Montagne du Jura ».

Cette communauté de communes du Plateau d'Hauteville affichait l'un des plus forts coefficients d'intégration fiscale du département de l'Ain.

Ces prises de compétences progressives depuis la création du district à la fin des années 1980 est bien supérieure à la moyenne et découle de la situation géographique de cet ilot montagneux situé entre 800 et 1200 m d'altitude, à 40 minutes des premiers pôles significatifs.

De tout temps, cette intercommunalité a souhaité maintenir, développer et assurer un niveau de services et d'infrastructures lui permettant de demeurer attractive et de continuer à fixer des populations jeunes.

Les élus n'ont eu d'autre choix que d'être imaginatifs, de conduire parfois des projets qui peuvent paraître atypiques, pour maintenir en vie ce territoire dont l'économie s'articule depuis plus d'un siècle autour du socle que constitue l'activité sanitaire, enrichie ces dernières années par des reconversions dans le domaine médico-social.

Comme vous le signifiez, ce territoire bénéficie d'un cadre et d'une altitude propice à un tourisme familial, sportif, de détente, et de ressourcement.

Le Centre Européen de Séjours et de Stages Sportifs, dont la DSP est confiée à l'association H3S, était propriété de la communauté de commune et de HBA aujourd'hui.

La station de ski, le bike-park de Cormaranche ou le Plan d'eau baignade de Champdor-Corcelles sont des aménagements touristiques et de loisirs qui sont venus renforcer, ces dernières années, cette image de station de sports de pleine nature et de bien-être.

C'est dans la continuité de ces investissements, que les élus ont engagé, à l'entame de ce mandat, sous la présidence de Monsieur Frank STEYAERT, trois projets destinés à booster le tourisme de loisirs, de bien-être, et surtout de séjours sur le territoire.

Vos remarques et constats en conclusion du paragraphe 2, préconisant la prudence quant à leur poursuite, pour défaut d'investisseurs privés associés, ou incertitudes techniques et juridiques, si elles ne sont pas totalement évacuées, ne sont plus entièrement fondés.

Le projet de construction de la cité médiévale de Montcornelles est porté par un privé faisant appel à des fonds participatifs au travers d'une SCIC.

L'EPCI, HBA à ce jour, réalisant uniquement les aménagements destinés à l'accueil du public (réseaux parkings bâtiments).

Les points d'inquiétude concernant la SCIC et l'engagement de l'intercommunalité au-delà de son investissement initial au capital de la SCIC ne tiennent pas.

Ain tourisme et le conseil départemental de l'AIN intégreront la SCIC de la même manière lors de la prochaine AG.

Le projet d'installation de neige de culture fonctionne, l'enneigement et l'activité sont largement sécurisés sur le secteur concerné, et le temps d'activité, par la présence de neige de culture, est cette année plus que doublé.

Ce projet est à ce jour déclencheur de l'implantation sur ce site d'un porteur de projet privé qui a construit un snack-bar au pied des pistes avant d'installer des activités de loisirs, dont un parc de luge et de ski ludique, avec tapis de remontée été-hiver, dès le mois de juillet 2019.

Ce site, est le seul site des plateaux d'Hauteville-Retord à avoir amorcé une diversification d'activités été/hiver, il est essentiel au développement « quatre saisons » de la station.

**Les trois projets majeurs portés sur ce mandat par la communauté de communes du Plateau d'Hauteville :**

**1-La réalisation d'un forage de reconnaissance destiné à alimenter un centre aqua ludique permettant de proposer une offre thermale sur le territoire.**

Ce forage de reconnaissance fait émerger un autre potentiel sur la ressource en eau potable, enjeu majeur pour notre territoire, qui se trouve aujourd'hui sans véritable alternative au seul réseau d'alimentation du syndicat des eaux du Valromey.

Le forage de reconnaissance entre dans sa phase terminale, à savoir les cent-cinquante derniers mètres pour une cible située à une profondeur de moins 950m.

Ce projet devrait être terminé avant fin avril 2019.

En fonction des résultats, de la qualité, et des propriétés des eaux souterraines rencontrées, l'étape suivante de recherche d'investisseurs et d'élaboration d'un projet « de bien être autour de l'eau » pourra être lancée par Haut-Bugey Agglomération.

Pour répondre à votre interrogation, concernant les coûts d'immobilisation et la phase de transformation de ce forage de reconnaissance en forage d'exploitation :

Le forage réalisé est entièrement tubé ou bétonné, il sera directement transformable en forage d'exploitation sans ré-intervention technique. Il s'agira simplement de passer par une phase administrative supplémentaire.

Ce projet de centre aqua-ludique, s'inscrit dans le cadre du livre blanc du tourisme départemental et pourra être soutenu dans le plan thermal numéro 2 porté par la Région AURA comme cela nous a été confirmé par le vice-président au tourisme et au thermalisme de AURA.

Je confirme que le choix pour ce projet est bien celui d'exploiter une eau pure et profonde, avec des propriétés thermales, permettant d'atteindre une haute valeur ajoutée restant en cohérence avec la culture de soins et l'image d'environnement préservé du Plateau d'Hauteville.

## **2-L'installation d'un réseau de neige de culture et le projet d'un parc d'activités de loisirs sportifs été-hiver visant à dynamiser la station de Plateau d'Hauteville sur le site de Terre-Ronde :**

L'installation de production de neige de culture est en service elle a permis cet hiver , outre le fait d'attirer un investisseur privé , de susciter des aménagements tels que snow-park , piste de luge sur front de neige , fil neige d'apprentissage , le tout enneigé et maintenu par l'apport des enneigeurs.

Vous revenez également sur l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre de l'opération.

Le montant a effectivement évolué sur la variante réalisée, suite à l'opportunité de financement de ce dossier dans le cadre du plan neige AURA en juin 2016, octroyant 30%(soit 240 000€) d'aide de la région.

Le format du projet alors en phase APS est passé de 450 000€ HT à 840 000€ HT, incluant notamment une machinerie autorisant une extension de réseau et permettant de disposer d'une pompe + compresseur de secours. Ce soutien de la Région, comme le soutien fort du conseil départemental de l'AIN sont des cautions importantes pour ce projet.

Comme je vous l'avais stipulé lors du rapport précédent, le bâtiment, salle des machines, qui devait à l'origine regrouper les locaux destinés à la billetterie, au secours, et les sanitaires en une seule et même construction a dû être scindé en deux.

La salle des machines a dû être déplacée sur le front de neige occasionnant des coûts supplémentaires, afin de tenir compte d'un recours de l'exploitant du Parc Aventure sur l'impact paysager. Les volumes et l'esthétique du bâtiment étant jugés dégradants pour le cadre environnemental de l'étang.

Seul le bâtiment aux dimensions modestes utilisé pour la billetterie, a été admis sur la rive de l'étang et la salle des machines a dû être séparée et déplacée sur le front de piste.

Ce projet est à ce jour déclencheur de l'implantation sur ce site d'un porteur de projet privé, qui a construit un snack-bar au pied des pistes, avant d'installer des activités de loisirs, dont un parc de luge et ski ludique avec tapis de remontée été-hiver dès le mois de juillet 2019.

Une étude sur le devenir et le développement sur ce site d'un parc d'activité de loisirs et de sports de pleine nature a été réalisée par la communauté de communes, tous les projets devront s'appuyer sur cette dernière.

## **3-Le projet de construction de la cité Médiévale de Montcornelles sur le concept du château de Guédelon dans l'Yonne.**

Il est bon de rappeler que le montage financier de ce projet est scindé en deux parties :

1-la construction de la cité, avec les techniques de l'époque médiévale, sur une durée de 25 à 30 ans est assurée par le porteur de projet au travers d'une SCIC.

La CCPH a conditionné le portage et la réalisation des équipements destinés à l'accueil du public à la capacité financière de la SCIC (560 000€), à faire émerger le chantier sur les 4 premières années. La poursuite de celui-ci étant autofinancée, ensuite, par les recettes aux entrées du parc et le merchandising.

Soit un montant résiduel à financer en 2019 par l'EPCI maître d'ouvrage(HBA) de 200 000€

Le Conseil Départemental de l'AIN s'est engagé par le biais de la dotation territoriale départementale à soutenir ces équipements destinés à l'accueil du public, à hauteur de 229 000€.

Le département a souhaité également être propriétaire de la « marque Montcornelles, et à rentrer au capital de la SCIC avec Ain-Tourisme lors de l'assemblée générale de mars 2019, ce qui constitue une caution importante pour le projet.

Le chantier de construction de la cité médiévale par la SCIC Bugey Chantier médiéval a débuté l'été dernier sur le site de Montcornelles par la construction des ateliers de travail du bois, de la pierre et de la forge.

Les travaux de VRD, parkings réseaux et aménagements extérieurs sous maîtrise d'ouvrage de HBA aujourd'hui sont en cours depuis début janvier et les travaux concernant les deux bâtiments, accueil et technique viennent d'être attribués pour une livraison au 15 Juin et une ouverture au public du parc à thème le 1<sup>er</sup> Juillet de cette année 2019.

Le porteur de projet, par le biais de la SCIC, a embauché ses premiers salariés en aout 2018, il a construit son plan de financement destiné à financer la période d'émergence du chantier sur les quatre premières années basé sur un apport de titres participatifs, et trois emprunts.

Des partenariats avec les filières de la pierre et du bois sont engagés ainsi qu'avec le porteur du projet des « Médiévales d'Andilly en Haute-Savoie pour cet été.

Votre remarque, et votre souhait d'une information du conseil communautaire sur la situation et les résultats de la SCIC pourra être proposée au conseil d'agglomération, cette fois, après l'assemblée générale de Mars 2019.

Des évolutions doivent survenir avec l'entrée probable du conseil départemental.

**Vous évoquez « trois projets ambitieux au regard des capacités financières de la CCPH ».**

A ce jour, les deux premiers projets sont autofinancés, le troisième reste à financer (229 000€ de résiduel pour HBA).

A douze mois de la fin du mandat en cours, après l'intégration à Haut-Bugey Agglomération, la CCPH, en perdant au passage près de 300 000€ de dotations de l'état par an :

-A conduit ses trois projets

-N'a pas emprunté durant tout le mandat

-A soutenu ses communes, dans cette période de forte contrainte budgétaire, par des fonds de concours à hauteur de 200 000€ pour quatre projets.

-A répondu à la demande de Monsieur le préfet de l'AIN, en assumant depuis 2015 le versement de plus de 50 000€ de subventions à caractère intercommunal au tissu associatif et à l'évènementiel du territoire.

Celle-ci étaient jusqu'à lors versées par ses communes et principalement par la commune d'Hauteville-Lompnes.

-N'a pas modifié ses taux et sa fiscalité depuis le début du mandat.

-A, grâce à de très bons résultats, ramené son taux pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 9.3% à 8.8% en 2018.

-A reconstitué un fond de roulement confortable équivalent à 132 jours de fonctionnement

-A baissé sa capacité de désendettement à 7.5 ans.

### **Autres remarques :**

#### **La commande publique :**

Le suivi administratif de la commande publique jugé perfectible sera forcément amélioré, par l'intégration à HBA qui dispose de services plus étoffés, et plus spécialisés, cependant il convient de louer le travail, l'abnégation et la polyvalence de la directrice et de l'ensemble

des services pour conduire , les projets du territoire depuis 30 ans, le processus d'intégration à HBA avec un effectif plus que réduit (3 personnes)

### **L'absence de présentation des plans pluriannuels d'investissement en annexes des budgets:**

Vous faites remarquer page 23/36, l'absence de présentation des plans pluriannuels d'investissement lors du vote des budgets successifs sur la période.

Compte-tenu des baisses de dotations de l'état, des inscriptions budgétaires fortes et priorisées sur les trois projets majeurs de l'EPCI, qui ont été très longs à se concrétiser, de la mise en œuvre de l'ADAP, de la concrétisation du contrat Territoires de tourisme et loisirs adaptés sur un certains nombres de nos sites et bâtiments à caractère touristiques, de travaux sur nos sites de ski nordique et alpin depuis 2016 ,nos capacités d'investissements annuels ne permettaient d'aller au-delà de la simple exécution de travaux de maintenance et d'entretien sur les 38 bâtiments et sites que comptait la CCPH, sans pour autant être en capacité d'intervenir à la hauteur nécessaire.

### **La mise en ligne sur internet des documents annexes aux budgets.**

Remarque concernant les effectifs de la CCPH non comptabilisés en ETP sur le site internet de la CCPH.

Un bulletin d'information intercommunal(TERRITOIRE), à retranscrit dans le même temps ces éléments à l'ensemble de la population fin 2016.

### **La situation financière :**

Le désendettement, sur la période 2014 - 2016, correspond à une baisse des investissements et à des ventes de patrimoine.

Seule la réduction des charges de gestion a permis de faire face à la diminution considérable des concours financiers de l'état (DGF divisée par deux sur la période)et à la contribution nouvelle de la CCPH au fonds de péréquation intercommunal ,et permis de maintenir le niveau de la CAF brute.

Les excellents résultats du service de gestion des déchets ont permis une baisse progressive de la TEOM de 12.21% en 2011 à 8.80% en 2017.

### **Reprise de la station de ski alpin par la communauté de communes fin 2013**

#### **Site de Terre-Ronde :**

Le transfert de la compétence ski-alpin, et des sites de pratique concernés, a été décidé en fin d'année 2013, soit en toute fin du mandat précédent.

Ce transfert de la commune d'Hauteville-Lompnes vers la CCPH n'était assorti d'aucune stratégie, d'aucun projet structurant de développement ou de diversification d'activités, mais d'une Attribution de compensation de 140 000€.

L'équipe du conseil communautaire actuel, mis en place en 2014, a prioritairement élaboré un projet de station « quatre saisons » en sécurisant la neige sur la zone d'évolution des familles, des débutants, et de l'enseignement du ski.

Pour ce faire, et dans un souci de bonne gestion, le personnel de la ville d'Hauteville a été transféré à la CCPH.

L'ensemble de ce personnel travaille de manière rationalisée pour la station « quatre saisons », en priorité pour les activités liées à la neige en hiver, mais aussi pour l'ensemble des autres compétences techniques de la CCPH, et ce tout au long de l'année.

Une amorce de mutualisation s'opère depuis deux saisons avec la station voisine des Plans d'Hotonnes et une étude est en cours pour réunir la gestion de l'ensemble des stations du massif.

## **SEM du Plateau d'Hauteville**

La participation de la communauté de communes du plateau d'Hauteville au sein de la SEM a été cédée à la commune nouvelle de Plateau d'Hauteville (délibération du conseil communautaire du 4 - 12 -2018). Cette SEM , créée pour racheter et assurer la pérennité de deux centres hospitaliers du Plateau regroupés au sein de la SA le PONTET , a permis la vente toute récente de ces sites, des activités sanitaires et des lits hospitaliers au groupe de santé privé 5Santé qui construit « la clinique du souffle » sur la commune nouvelle de Plateau d'Hauteville à proximité du complexe sportif.

La SEM a par ailleurs racheté l'OTEL« le Hauteville » situé face à la mairie, qu'elle a confiée en gérance à un exploitant privé.

## **DSP CESS H3S**

Concernant la DSP H3S, le nouveau contrat de DSP, signé le 4-12-2018, ne prévoit plus de versement automatique au titre de la régie intéressée.

Le nouveau contrat est un contrat d'affermage aux risques et périls du preneur, avec une redevance de 1% du CA et une compensation annuelle évaluée à 48 000€. Le nouveau CA a accepté d'assurer l'entretien des pelouses des stades communaux pour continuer à accueillir les stages de l'Olympique Lyonnais.

## **Développement de la mutualisation**

« La CCPH a peu développé la mutualisation de services ».

Et pourtant ..., cette mutualisation , avec la ville centre, mise en place sur le mandat 2001-2008 par André LYAUDET, président de la CCPH, Bernard ARGENTI maire d'Hauteville et Frank STEYAERT, vice-présidents de la CCPH.

L'idée, mise en œuvre à l'époque, d'une direction unique pour la commune d'Hauteville et la communauté de communes a été cassée par les élus lors du mandat suivant, monsieur Philippe VIRARD alors président de la CCPH et Bernard MACLET maire d'Hauteville-Lompnes.

Frank STEYAERT, président de 2014 a aussitôt relancé l'idée conjointement avec une démarche de fusion de toutes les communes de l'intercommunalité que nous avons conduite durant l'année 2015.

Seules trois communes ont voté favorablement, reléguant toute tentative de mutualisation. Le projet aujourd'hui abouti, de commune nouvelle regroupant Hauteville, Cormaranche, Thézillieu, Hostiaz s'est seulement concrétisé le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## **La gestion des ressources humaines de la CCPH**

Vous établissez le constat que les effectifs sont restés stables entre 2011 et 2016, ce point mérite d'être mis en évidence, car dans le même temps, la communauté de communes a intégré le transfert de compétence du ski alpin en 2013 , avec le transfert ou l'embauche de trois personnes , format minimum pour assurer la maintenance des 5 remontées mécaniques , des 2 engins de damages, des 2 engins de secours et d'un véhicule routier mis à disposition du nouveau service des pistes.

Ce service assure également en interne toute la mécanique sur les véhicules et l'activité sur piste en été pour le trottin 'herbe et dévalkart.

La norme en matière de secours impose également l'embauche d'un pisteur secouriste qui est mutualisé avec la piscine intercommunale (saisons alternées).

Dans la même période la reprise de l'office de tourisme en régie, suite à la mise à l'écart par les élus du mandat précédent, du statut associatif précédent, a dans le même temps rajouté deux personnes aux effectifs de la CCPH.

Malgré toutes ces compétences et contraintes supplémentaires, auxquelles il convient de rajouter l'arrêt de la mutualisation de services engagée avec la ville centre, les effectifs sont restés sensiblement identiques entre 2011 et 2016 passant de 32 à 33 ETP.

La communauté de communes s'est vu obligée de reprendre un agent du syndicat mixte du pays du Bugey dans ses effectifs en 2017 lors de la dissolution, et porte un poste de chargée de mission de la charte forestière du Bugey, avec un financement partagé avec 3 autres communautés de communes du massif.

#### **RIFSEPP**

Le RIFSEPP est en place pour les personnels administratifs, revu en 2017.

Les entretiens individuels annuels d'évaluation sont en place et seront repris par HBA pour 2019.

Votre remarque, et votre souhait d'une information du conseil communautaire sur la situation et les résultats de la SCIC pourra être proposée après l'assemblée générale de Mars, des évolutions devant survenir avec l'entrée probable du conseil départemental.

Vous faites état, page 5/36 de 2 recommandations.

Compte-tenu de l'intégration et du transfert de la CCPH à Haut-Bugey-Agglomération au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, toutes ces recommandations sont prises en compte et vont pour la plupart trouver réponse auprès d'HBA dans la poursuite de ces projets.

A Hauteville-Lompnes, le 14 mars 2019,

Philippe EMIN

